



**COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SEANCE DU 20 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-janvier à seize heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Gilles GADILLE, Président de séance, pour la convention annuelle 2026 entre le SCOT Sud Gard et l'Agence d'urbanisme ;

Constat de non-quorum en première séance

Référence du service :

AU : GG/GS/VM-3d

Objet de la délibération :

**Convention-cadre 2026-2028 avec
l'Agence d'Urbanisme**

Etaient présents(es) (15) :

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

Monique BOISSIERE, André BRUNDU, Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Jean-François LAURENT, Cécile MARQUIER, Patricia VAN DER LINDE *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Jean-Luc CHAILAN, Bruno FERRIER, Dominique LACAMBRA, Chantal MAY, Olivier PENIN, Alain THEROND, Gilles TIXADOR, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (2)

Philippe GRAS, donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Véronique MARTIN, donne pouvoir à Alain THEROND

Etaient excusés(ées), absents(es) (71)

Bernard CLEMENT, Juan-Antoine MARTINEZ, *Vice-Président(e)s présent(e)s excusé(e)s*

Bernard ANGELRAS Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Vincent BOUGET, Jean-Marc CAMPELLO, Mylène CAYZAC-PRAME, Audrey CIMINO, Sylvie COMPEYRON, Ivan COUDERC, François COURDIL, Robert CRAUSTE, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Fabienne DHUISME, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Frédéric ESCOJIDO, Thierry FELINE, Laurence GARDET, Maryse GIANNACCINI, Jean-Jacques GRANAT, Jean-Christophe GREGOIRE, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Bernard JULLIEN, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Renaud LEROI, Denis MALAVAL, Antoine MARCOS, Florent MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Jean-Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Maurice MOURET, Rémi NICOLAS, Bruno PASCAL, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, RICHARD-TRINQUIER, Olivier RIGAL, Fabienne Josiane ROSIER-DUFOND, David Alexandre ROUX, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Richard TIBERINO, Catherine TOUNIER-BARNIER, Eddy VALADIER, Véronique VAUTRIN, Régis VIANET, Lucien VIGOUROUX, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur **Gaël DUPRET, Vice-président** du syndicat mixte du SCOT sud Gard, et rapporteur expose :

Vu Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

Vu La participation du SCoT Sud Gard à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne ;

Vu Les statuts et le règlement intérieur du Syndicat mixte du SCoT Sud Gard ;

Vu La convention-cadre triennale 2026-2028 définissant les modalités de partenariat et de participation financière au programme de travail mutualisé de l'Agence.

Vu l'article L131-4 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'article R. 142-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-10-17-04 en date du 17 octobre 2007 fixant les modalités d'examen des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagements des communes et E.P.C.I. membres ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Vu la délibération n°2023-06-29-1d en date du 29 juin 2023 approuvant la 2^{ème} mise en révision générale du SCOT Sud Gard et ses objectifs ainsi que les modalités de concertation ;

Vu l'avis favorable en bureau syndical en date du 13 janvier 2026 ;

Considérant : que le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard est membre de l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne, outil partenarial d'ingénierie territoriale ;

Considérant : que la convention-cadre triennale 2026-2028 fixe le cadre du partenariat et les modalités financières annuelles du SCoT Sud Gard ;

Considérant : que Chaque année, une convention annuelle précise les missions confiées et les montants financiers correspondants ;

Considérant : que le partenariat permet au SCoT Sud Gard de bénéficier d'un appui technique et d'expertises partagées pour ses missions de planification, d'observation et de prospective territoriale, dans un cadre mutualisé et maîtrisé financièrement ;

Considérant : que le Bureau, réuni le 13 janvier 2026, a émis un **avis favorable** sur la convention.

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 16 (dont 2 pouvoirs)

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, également Président de l'Agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne, ne prend pas part au vote

Pour :16.....

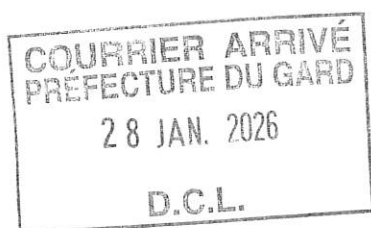
Contre :0.....

Abstention :0.....

Article 1 – Approbation de la convention-cadre : Le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard approuve la convention-cadre triennale 2026-2028 avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne.

Article 2 – Signature et exécution : Le Président de séance du Syndicat mixte du SCoT Sud Gard est autorisé à signer la convention-cadre ainsi que les conventions annuelles associées et à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur exécution.

Article 3 – Pouvoirs : Tous pouvoirs sont donnés au Président de séance pour mettre en œuvre la présente délibération.



Le Président de séance

(Vice-président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard)



Gilles GADILLE

Maire de CABRIERES

Vice-Président CA de Nîmes métropole